

Forum des directeurs des aires protégées d'Afrique

Présentation



Introduction

Le Forum des directeurs des aires protégées d'Afrique (APAD) est un réseau ouvert aux représentants des autorités nationales des aires protégées et conservées (APC) opérant dans toute l'Afrique.

La plateforme APAD vise à :

- ▶ Élaborer un programme commun pour les aires protégées africaines
- ▶ Faciliter la collaboration et la responsabilité collective entre membres
- ▶ Favoriser le partage d'informations.

Contexte:

Le Forum des directeurs des aires protégées d'Afrique (APAD) a été créée avec le soutien de African Wildlife Foundation en 2020 en réponse aux perturbations sans précédent causées par la pandémie de COVID-19 à la gestion et au fonctionnement des aires protégées et conservées d'Afrique. Il a ensuite défini les priorités et les besoins communs des directeurs des aires protégées africaines lors de la première réunion de l'APAD à Nairobi en 2021, où ils ont signé la Déclaration de Nairobi, suivie du premier Congrès africain des aires protégées (APAC) à Kigali, au Rwanda, en 2022, qui a abouti à l'Appel à l'action de Kigali.

Objectifs

L'APAD s'appuie sur un programme africain en faveur des aires protégées et conservées, qui constitue l'épine dorsale de l'infrastructure naturelle du continent.

Trois objectifs thématiques guident l'ensemble des travaux de l'APAD :

- ▶ Assurer un financement durable pour les aires protégées et conservées d'Afrique
- ▶ Renforcer la résilience et la préparation aux situations d'urgence des aires protégées et conservées d'Afrique face aux effets du changement climatique, aux catastrophes et aux pandémies
- ▶ Mettre en place des mécanismes de coopération entre les membres de l'APAD et leurs réseaux

Structure et direction

L'APAD est ouverte aux dirigeants africains des autorités chargées des aires protégées et conservées, par exemple les ministères ou départements spécialisés qui gèrent ces aires, et invite les principaux dirigeants de ces organismes à rejoindre le forum en tant que représentants des positions et des priorités de leur pays.

DIRECTION ET GOUVERNANCE DE L'APAD

Coprésidents du Forum

(Gabon, Malawi, Nigeria, Zimbabwe)

Financement durable
(Nigeria, Zimbabwe)

Communautés
économiques
régionales

Mécanismes de
coopération
(Ouganda, Malawi)

Secrétariat
(African Wildlife
Foundation)

Afrique de l'Ouest
(Bénin, Nigeria)

Afrique de l'Est
(Kenya, Ouganda)

Afrique australe
(Mozambique, Eswatini)

Afrique centrale
(Gabon, RDC)

Ce qui rend l'APAD unique

L'APAD est une plateforme essentielle pour façonner le leadership africain en matière de conservation. En tant que forum pour la gestion africaine des APC, elle définit et façonne le programme de conservation de l'Afrique, influençant les réseaux et institutions régionaux africains et mondiaux.

L'APAD renforce ses capacités afin de :

- Mobiliser les efforts des dirigeants africains en faveur de la conservation et de la restauration de la faune et des terres sauvages en élaborant des politiques et en veillant à leur mise en œuvre, ainsi qu'en définissant des programmes économiques, politiques et sociaux dans tous les pays africains.
- Mobiliser des ressources financières et autres auprès des partenaires et institutions de développement à l'échelle mondiale.
- Préserver la biodiversité et les écosystèmes africains dans les aires protégées et conservées et les services qu'elles fournissent aux communautés qui y vivent et dans leur voisinage.
- Aider les APC africaines à porter et à renforcer la conservation de la faune sauvage africaine in situ.

La Conférence et la Déclaration de Nairobi

Fin 2021, l'APAD a tenu sa conférence historique à Nairobi, qui a donné lieu à la Déclaration de Nairobi des directeurs des aires protégées africaines. Il s'agit d'une vision visant à renforcer de manière collaborative les réseaux africains d'aires protégées et conservées, qui constituent le fondement des aspirations de développement énoncées dans l'Agenda 2063.

Les membres de l'APAD partagent l'ambition commune de mettre en place des mécanismes durables dans les domaines du financement,

de la réduction des risques de catastrophe et de la coopération afin de soutenir les aires protégées et conservées en Afrique.

Créer une dynamique

En juin 2023, grâce au financement du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Sécurité nucléaire et de la Protection des consommateurs (BMUV), l'APAD s'est engagée à améliorer les mécanismes de coopération, à promouvoir la collaboration avec les peuples autochtones, les communautés locales et les jeunes en tant que co-acteurs de la mise en œuvre des objectifs et cibles du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, et à renforcer et reconnaître le rôle des aires protégées et conservées dans la réalisation des engagements mondiaux de l'Afrique en matière de conservation.

En mars 2024, l'APAD a tenu sa deuxième conférence au Zimbabwe avec pour objectif général de convenir de mesures réalisables et fermement engagées qui contribuent à la réalisation des objectifs du Cadre, améliorent la gouvernance et l'efficacité de la gestion des APC, et contribuent aux priorités du Congrès africain des aires protégées (APAC) et des Peuples autochtones et communautés locales (PACL).

La deuxième conférence de l'APAD s'est achevée avec les résolutions suivantes:

- La réaffirmation par les membres de l'APAD et les parties prenantes de leur volonté et de leur pouvoir nécessaires pour faire progresser la conservation;
- Des synergies sont nécessaires pour relever les défis transfrontaliers en matière de conservation;
- La nécessité de créer davantage d'espaces pour permettre aux communautés de faire entendre leur voix dans le domaine de la conservation;
- La nécessité de mettre en place des mécanismes de financement plus innovants pour la conservation;
- Le rôle essentiel des aires protégées dans le développement rural;
- La nécessité des partenariats et d'une collaboration pour garantir l'amélioration des communautés rurales.

La poursuite des adhésions à travers l'Afrique reste la priorité de l'APAD. Lors de la dix-huitième Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) en 2023, par exemple, l'APAD et l'A-PACT ont été approuvés comme résultats de l'APAC. À ce jour, le secrétariat collabore activement avec 40 pays africains dans le cadre de diverses conventions régionales et mondiales qui font progresser l'Appel à l'action de Kigali et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.



PAYS COLLABORANT
AVEC L'APAD